



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports

Question orale n° 1394

## Texte de la question

Mme Martine David attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le dossier du contournement ferroviaire de l'agglomération de Lyon. En effet, les réponses qu'il a récemment apportées aux interrogations des populations riveraines, des associations et des élus locaux sont loin de les rassurer. Ses dernières déclarations n'apportent aucun engagement ferme concernant la construction d'un seul tenant de la partie nord et de la partie sud de cet équipement, unité sans laquelle sa fonction ; de dissociation des trafics locaux et de transit ne saurait être remplie. De même, les quelque 300 000 habitants concernés par le tracé ne sont pas apaisés et ne peuvent accepter un doublement de la ligne ferroviaire Lyon - Grenoble - Chambéry traversant les communes de l'est lyonnais.

## Texte de la réponse

### CONTOURNEMENT FERROVIAIRE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

M. le président. La parole est à Mme Martine David, pour exposer sa question, n° 1394.

Mme Martine David. Monsieur le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, je suis l'élue de l'Est lyonnais, qui porte l'empreinte de nombreuses infrastructures de transport : l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, la rocade Est ou encore les autoroutes A 43 et A 432.

Depuis plusieurs années, la population, les associations de défense du cadre de vie et les élus dénoncent avec vigueur la façon dont le dossier du contournement ferroviaire de Lyon, le CFL, a été engagé. La procédure nous semble, depuis l'origine, entachée d'un manque manifeste de considération pour les habitants. D'abord, le débat public a été biaisé - je ne vous en attribue pas la responsabilité, je me contente de rappeler les faits - puisque, au départ, il n'était question que du contournement ouest de Lyon, c'est-à-dire du contournement autoroutier. Ensuite, des refus réitérés ont été opposés à la demande d'engager une nouvelle consultation.

Alors que chacun s'accorde sur la nécessité de développer le fret ferroviaire, ces obstacles ont fini par faire douter sérieusement les habitants du secteur, qui ont découvert que, le tracé du CFL n'étant pas réalisé d'un seul tenant ni exclusivement dédié au fret, il risquait de n'avoir de contournement que le nom.

Votre récente décision ne nous rassure en rien car elle n'apporte aucune garantie que le tronçon sud sera construit dans un délai raisonnable. Le risque est donc grand qu'une fois la partie nord en fonctionnement, on n'impose l'inadmissible doublement de la pénétrante ferroviaire Lyon-Grenoble-Chambéry, ce qui, je le déclare, ne sera jamais accepté ni par les élus, ni par les nombreux habitants des communes concernées. De même, la mobilisation reste forte contre le fuseau choisi, qui est le plus destructeur pour le territoire et représente un risque majeur pour la zone Saint-Laurent-de-Mure-Grenay-Heyrieux.

Je vous demande donc solennellement, monsieur le ministre, d'apporter des réponses concrètes à l'inquiétude des populations riveraines. Les projets nord et sud pourraient faire l'objet d'une déclaration d'utilité globale. Je renouvelle mon souhait de voir examiner sérieusement les solutions alternatives qui ont été proposées, et j'appelle à une politique des transports plus durable, afin d'apporter à ce dossier, comme à d'autres, une indispensable vision d'ensemble.

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, *ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer*. Madame la députée, vous appelez mon attention sur le dossier de contournement ferroviaire de Lyon, en soulignant la problématique du calendrier de réalisation de la partie sud.

Comme vous le savez, j'ai largement entendu les réactions et les demandes des élus et riverains concernés par la section sud du projet lors de la consultation qui s'est déroulée entre mai et juillet 2005. Alors que cette consultation portait sur le choix des fuseaux de la section nord du contournement ferroviaire de Lyon, les élus et riverains du sud de l'agglomération ont manifesté leur attachement à une avancée en cohérence de l'ensemble du projet.

Cette demande m'est apparue justifiée. Aussi, dans ma décision du 29 décembre dernier concernant le choix du fuseau pour la partie nord, ai-je demandé au président de Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage de l'opération, de lancer dès cette année des études qui permettront de trouver le meilleur fuseau de passage pour cette infrastructure au sud, en minimisant les impacts sur la population et l'environnement. Je lui ai en particulier demandé d'examiner l'hypothèse qui permettrait de se rapprocher le plus possible de la ligne à grande vitesse Méditerranée. Dans cette logique, j'ai également fait suspendre les études relatives au doublement de la ligne actuelle entre Grenay et Saint-Fons.

Les calendriers d'études des deux parties, nord et sud, vont donc être rapprochés et rendus cohérents l'un avec l'autre, ce qui me paraît indispensable. Ainsi, l'approbation de l'avant-projet de la partie nord devrait intervenir en même temps que le choix du fuseau de la partie sud.

M. le président. La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Je vous remercie, monsieur le ministre, vous qui êtes, je le sais, mobilisé sur ce projet. Néanmoins, vous ne m'avez rien appris de neuf.

Les inquiétudes restent vives en ce qui concerne la partie nord du tracé du contournement ferroviaire et je souhaite que vous continuiez à les entendre. Pour notre part, nous nous en ferons l'écho à la réunion qui aura lieu à la préfecture le 6 février prochain, et la mobilisation se poursuivra avec les démarches que nous mènerons les uns et les autres.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine David](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1394

**Rubrique :** Transports

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 788

**Réponse publiée le :** 1er février 2006, page 513

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 janvier 2006